

La discrimination par l'âge des « personnes âgées » : conjonction de représentations sociales majoritairement négatives et d'une politique vieillesse qui a institué la catégorie « personnes âgées » comme posant problème à la société

Bernard Ennuyer



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/revdh/8756>

DOI : [10.4000/revdh.8756](https://doi.org/10.4000/revdh.8756)

ISSN : 2264-119X

Éditeur

Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux

Ce document vous est offert par Centre hospitalier Ancey Genevois - Institut de Formation en Soins Infirmiers et d'Aides-Soignants



Référence électronique

Bernard Ennuyer, « La discrimination par l'âge des « personnes âgées » : conjonction de représentations sociales majoritairement négatives et d'une politique vieillesse qui a institué la catégorie « personnes âgées » comme posant problème à la société », *La Revue des droits de l'homme* [En ligne], 17 | 2020, mis en ligne le 03 février 2020, consulté le 27 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/revdh/8756> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/revdh.8756>

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.

Tous droits réservés

La discrimination par l'âge des « personnes âgées » : conjonction de représentations sociales majoritairement négatives et d'une politique vieillesse qui a institué la catégorie « personnes âgées » comme posant problème à la société

Bernard Ennuyer

- 1 Dans cet article, nous allons nous intéresser plus particulièrement à la discrimination par l'âge d'une catégorie appelée, par pure convention, « les personnes âgées » (personnes de 60 ans et plus pour l'Insee). Cette discrimination se manifeste aujourd'hui par des représentations sociales majoritairement négatives de ces personnes présentées comme un groupe social homogène dans ses façons de vivre et comme l'incarnation d'une vieillesse « problème », inéluctablement déficitaire, dépendante voire démente. Mais cette discrimination par l'âge est tout autant le résultat d'une politique publique vieillesse qui a identifié le groupe « personnes âgées » comme posant problème au reste de la société, notamment du point de vue démographique et du point de vue financier.

La notion de politique publique.

- 2 « Une politique publique se présente sous la forme d'un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou un espace géographique¹ ». Une politique publique, est donc un ensemble d'actions coordonnées réalisées par une puissance publique dans l'optique d'obtenir une modification ou une évolution d'une

situation donnée. Pourquoi une question ou une situation devient-elle l'objet d'une politique publique ? Parce que celle-ci est considérée comme problématique, parce que les citoyens ou/et les élites administratives, syndicales ou politiques perçoivent des écarts entre ce qui est et ce qui pourrait ou ce qui devrait être.

- 3 « Chaque fois que l'on est en présence d'un processus de formulation d'une politique publique, on peut ainsi repérer un mécanisme de fabrication d'images, d'idées, de valeurs qui vont constituer une vision du monde »². En effet, élaborer une politique publique revient à construire une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir. C'est en référence à cette image cognitive que les acteurs du système vont organiser leur perception du système, confronter leurs solutions et définir des propositions d'action. On appellera cet ensemble d'images le « référentiel » d'une politique³.
- 4 Le référentiel d'une politique est la représentation que l'on se fait du secteur concerné, de sa place ainsi que de son rôle dans la société.
- 5 L'importance des images ne doit en aucun cas être sous-estimée : elles font sens immédiatement, et constituent un élément central du référentiel car finalement ce sont elles qui, bien souvent, sont à l'origine des représentations sociales.
- 6 On peut rapprocher cette notion de référentiel de la notion de paradigme qui est dans le domaine des sciences « la conception théorique dominante qui a cours à une certaine époque dans une communauté scientifique⁴ ».

La notion de représentation sociale.

- 7 « Nous avons toujours besoin de savoir à quoi nous en tenir avec le monde qui nous entoure. Il faut bien s'y ajuster, le maîtriser physiquement ou intellectuellement identifier et résoudre les problèmes qu'il pose. C'est pourquoi nous fabriquons des représentations. (...) C'est pourquoi les représentations sont sociales et si importantes dans la vie courante. Elles nous guident dans la façon de nommer et de définir ensemble les différents aspects de notre réalité de tous les jours dans la façon de les interpréter, de statuer sur eux, et le cas échéant prendre une position à leur égard et la défendre. On peut en donner une première caractérisation : c'est une forme de connaissance socialement élaborée et partagée ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social (...) on reconnaît généralement que les représentations sociales, en tant que système d'interprétation régissant notre relation au monde et aux autres, orientent et organisent les conduites et les communications sociales. Les représentations sociales sont des phénomènes complexes, composées d'éléments très divers : éléments informatifs, cognitifs, idéologiques, normatifs, croyances, valeurs, attitudes, opinions, images, etc.⁵ ».
- 8 « Représenter ou se représenter correspond à un acte de pensée par lequel un sujet se rapporte à un objet. Celui-ci peut être aussi bien une personne, une chose, un événement matériel, psychique ou social, un phénomène naturel, une idée, une théorie, etc., il peut être aussi bien réel qu'imaginaire ou mythique, mais il est toujours requis. Il n'y a pas de représentation sans objet. (...) La représentation mentale comme la représentation picturale, théâtrale ou politique donne à voir cet objet, en tient lieu, est à sa place ; elle le rend présent quand il est lointain ou absent. Elle est donc le représentant mental de l'objet qu'elle restitue symboliquement⁶ ».

- 9 « (...) le fait que la représentation soit une reconstruction de l'objet, expressive du sujet, entraîne un décalage avec son référent (...) il produit trois types d'effets au niveau des contenus représentatifs : des distorsions, des suppléments et des défalcatons⁷ ».
- 10 Dans la distorsion, tous les attributs de l'objet représenté sont présents mais accentués ou minorés de façon spécifique. Dans ce cas, on pourra parler d'un discrédit important jeté sur l'objet de la représentation, ce que le sociologue Erving Goffmann a appelé un stigmat⁸.

Un survol rapide des représentations sociales de la vieillesse dans l'histoire.

- 11 D'une façon générale, pour les historiens de la vieillesse⁹, la vieillesse a toujours engendré des réactions tranchées et opposées (même si certains siècles ont tiré d'un côté plus que de l'autre). Quel que soit le discours dominant d'une époque, il repose sur deux représentations antinomiques, mais sans doute complémentaires, sagesse et folie, joie et tristesse, beauté et laideur, vertus et corruptions de l'âge et des personnes âgées, qui expriment deux aspirations qui peuvent sembler contradictoires : la tentation d'une vie longue et le refus des faiblesses classiques de l'âge.
- 12 Il y a donc, depuis longtemps en France (*grosso modo* depuis les XVI^e et XVII^e siècles), des représentations sociales de la vieillesse plutôt négatives. Pour la pensée occidentale contemporaine, domine une impression générale de pessimisme à l'égard de la vieillesse qui s'impose : la vieillesse est un mal, une infirmité (voire une maladie), un âge triste qui prépare la mort. Georges Minois, dans son histoire de la vieillesse cite Simone de Beauvoir¹⁰ « toute société tend à vivre, à survivre, elle exalte la vigueur, la fécondité liée à la jeunesse, elle redoute l'usure et la stérilité de la vieillesse » et conclut « Cette affirmation se vérifie particulièrement dans les sociétés anciennes que nous avons examinées. Au-delà des variations de détail, c'est en effet une impression générale de pessimisme et d'hostilité à l'égard de la vieillesse qui s'impose. En dépit des plaidoyers divers que nous avons pu rencontrer, il ressort partout que la jeunesse fut préférée à la vieillesse (...) plus que les autres âges de la vie, la situation des vieux exprime l'ambiguïté de la condition humaine, vivant dans ce monde, on les considère déjà comme n'en faisant plus partie¹¹ ».
- 13 Néanmoins, ajoute Minois, « à chaque époque l'atmosphère générale à l'égard des vieux prend une teinte particulière dans chaque catégorie sociale, il a toujours mieux valu être vieux et riche que vieux et pauvre, le mieux que l'on puisse espérer dans ce dernier cas, c'est la charité (...). Bref il n'y eut jamais d'âge d'or de la vieillesse, mais une évolution chaotique au gré des changements de valeurs des civilisations. En fait on peut distinguer deux catégories de vieux, les vieux actifs qui se confondent avec la masse des adultes et les vieux inactifs que la décrépitude a forcés au repos et que l'on range parmi les infirmes et les malades (...) c'est à cette époque le milieu social qui en définitive crée l'image des vieux à partir des normes et des idéaux humains de l'époque¹² ».
- 14 Un élément clé pour comprendre ces représentations de la vieillesse et de l'âge plutôt négatives est l'accroissement démographique des personnes de 60 ans et plus, les vieillards, à partir du XVIII^e siècle¹³ et plus particulièrement du XIX^e siècle.

Une obsession démographique propre à la France.

- 15 « Dès la veille de la révolution, les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 8 % de la population française alors qu'un tel chiffre n'apparaît en Grande Bretagne et en Allemagne respectivement qu'en 1910 et 1911 (environ un siècle d'avance sur nos voisins)¹⁴ ». Mais comme le dit l'historienne Elise Feller, « Loin de tirer avantage de sa figure de pionnière et de sa position d'« avant-garde » dans la longue marche de la prolongation de l'espérance de vie et d'en faire un motif de fierté, la France en a fait un motif d'angoisse (...) les nouvelles données démographiques n'ont pas été interprétées comme une figure du progrès mais comme une figure du déclin dans un pays qui a vu notamment après la défaite de 1870 remettre en question sa position en Europe. Dans ce contexte le vieillissement n'est pas interprété comme une « nouvelle frontière » à conquérir, mais comme une menace qu'il faut repousser (...) le vieillissement devient à la fois l'objet d'une dénonciation permanente et d'un déni systématique : rien ne peut être construit à partir de cette nouvelle réalité. L'obsession démographique qui hante la France paralyse le débat et la réflexion sur le nouveau cours de la vie¹⁵ ».
- 16 Nous reprendrons dans les représentations sociales contemporaines de la vieillesse, les manifestations de cette « phobie démographique » notamment dans l'introduction du rapport Laroque en 1962 et dans le rapport Libault « Concertation Grand âge et autonomie » de mars 2019, à propos de l'accroissement prévisible, dans les prochaines années, des personnes de 85 ans et plus. Cette obsession démographique va s'aggraver au début du xx^e siècle avec la notion de « vieillissement de la population ».

La notion de vieillissement de la population.

- 17 L'introduction en 1928, par le démographe Alfred Sauvy, de la notion de « vieillissement populationnel » qui explicite la crainte du poids démographique croissant des personnes âgées dans une société aux prises, à l'époque, avec le phénomène de dénatalité, va marquer durablement le contexte idéologique de la vieillesse, comme en témoignent notamment les travaux des historiens Elise Feller¹⁶ et Patrice Bourdelais¹⁷ que nous avons déjà cités. L'idée que « le vieillissement de la population » ferait peser une menace sur l'équilibre de la société, déjà présente en 1948 lors des journées d'études organisées par « l'Alliance Nationale contre la dépopulation¹⁸ », va se manifester durablement. Bien avant la publication du rapport Laroque, la vieillesse est donc connotée comme « problème démographique ». Elle va de plus rapidement être connotée, dans ce début de xx^e siècle, comme « problème social » comme le rapporte Elise Feller selon laquelle la première figure institutionnalisée de la vieillesse, est celle du « vieillard indigent » mise en œuvre dès l'aube du xx^e siècle par l'assistance obligatoire aux vieillards sans ressources (loi du 14 juillet 1905). Cette image va être relayée par celle du « vieux travailleur » jeté au chômage par la crise des années 1930, puis par celle des « nouveaux pauvres » ruinés par les poussées récurrentes de l'inflation, et en dernier celle des « économiquement faibles » relevant de l'aide sociale dans les années 1960¹⁹. Sous ces différentes formes, c'est l'image d'une vieillesse misérable, isolée, peu valide, et finalement dépendante de la solidarité nationale qui est produite, la vieillesse fardeau stigmatisée par le discours des démographes, la vieillesse pitoyable pour laquelle, jusque dans les années 1970, des quêtes sont organisées dans la rue lors de la « journée nationale des vieillards ».

- 18 On retrouve ici la notion de représentation sociale de la vieillesse liée à l'appartenance de classe sociale déjà mentionnée plus haut. D'une manière générale, l'image double - vieillesse aristocratique sage et vénérée d'un côté et vieillesse décrépite et misérable de l'autre - traverse les siècles²⁰, comme l'a démontré l'historien David Troyanski. C'est donc dans ce contexte de représentations sociales dominantes d'une « vieillesse problème », qui va servir de référentiel à l'État - c'est à dire d'une situation sur laquelle il pense devoir intervenir -, que va se mettre en place, en 1960, la « commission d'étude des problèmes de la vieillesse ». Les travaux de cette dernière vont devenir ce que l'on a coutume d'appeler le rapport Laroque, du nom du président de cette commission, rapport intitulé « Politique de la vieillesse »²¹.

Comment le rapport Laroque a construit le problème de la vieillesse.

- 19 L'ambivalence de ce rapport est présente dès la lettre de mission de Michel Debré, premier ministre, qui définissait le mandat de la commission mise en place le 8 avril 1960 en ces termes : « Cette commission a pour tâche d'étudier les problèmes posés par l'emploi et les conditions d'existence des personnes âgées et de proposer au gouvernement les solutions à donner à ces problèmes dans le cadre d'une politique d'ensemble, compte tenu de l'évolution démographique prévisible au cours des années à venir²² ». Ainsi, avant même que la commission ne se soit prononcée sur la réalité sociale représentée par la vieillesse, il était énoncé d'entrée de jeu que celle-ci posait problème à cause de l'augmentation du nombre des personnes âgées. En fait, la réponse de la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse va être très ambiguë.
- 20 Dès son introduction, le rapport Laroque conclut en effet sur le fait que le problème de la vieillesse, c'est le problème que posent les personnes âgées : « Le vieillissement de la population est un phénomène démographique propre à tous les pays évolués. Le vieillissement de la population entraîne des conséquences dans tous les domaines de la vie nationale. Progressivement mais de manière inéluctable, il grève les conditions d'existence de la collectivité française²³. Tout d'abord, l'entretien des personnes âgées inactives fait peser une charge de plus en plus lourde sur la population en activité (...). Il est établi que toute personne inactive vit de prélèvements sur la production des biens ou la création de service des actifs (...). Sur le plan économique, d'autre part, le vieillissement démographique exerce une influence certaine sur les structures professionnelles, l'équipement et les méthodes de travail, du moins dans les secteurs où les travailleurs vieillissants ou âgés sont employés en proportion relativement importante. Enfin, politiquement et psychologiquement, le vieillissement se traduit par le conservatisme, l'attachement aux habitudes, le défaut de mobilité et l'inadaptation à l'évolution du monde actuel²⁴ ».
- 21 Quand le rapport Laroque poursuit en s'interrogeant : « Quelle place peut et doit être faite aux personnes âgées dans la société française d'aujourd'hui et plus encore dans celle de demain ?²⁵ », on ne peut que s'étonner d'une telle ambivalence. La société se propose en effet d'intégrer une partie de la population qui vient d'être décrite comme incapable d'évolution et grevant les conditions d'existence de cette même société ! Cette ambivalence du rapport Laroque va aussi se révéler dans la définition de la catégorie « personnes âgées »²⁶.

L'impossible définition du groupe « personnes âgées ».

- 22 S'interrogeant sur la façon de catégoriser la population âgée, le rapport Laroque souligne sa perplexité. « En effet, l'expression "personnes âgées" recouvre elle-même une réalité disparate, qui ne correspond à aucune notion moyenne (...). De même au regard de l'action sociale qui doit être dispensée au profit de la population âgée, l'âge chronologique ne constitue pas un critère valable, mais bien plutôt le degré de validité, l'état psychologique, l'aptitude ou l'inaptitude à mener une vie relativement indépendante. (...) Non seulement le vieillissement se manifeste aussi de manière différente d'un individu à l'autre, mais la condition des personnes âgées varie également en fonction du milieu social auquel elles appartiennent, rural ou urbain, provincial ou parisien, salarié ou travailleur indépendant. (...) L'étude des problèmes de la vieillesse ne peut donc être abordée qu'en tenant compte, non seulement du caractère différentiel du vieillissement, mais aussi de données sociologiques variées et en constante évolution. En second lieu, ces problèmes ne peuvent être isolés de ceux qui se posent à l'ensemble de la population. (...) Ces données fondamentales commandent toute politique de la vieillesse. Celle-ci doit tendre à une adaptation sans ségrégation. Il est même préférable de renoncer à une adaptation trop parfaite si elle ne peut être réalisée qu'au prix d'un isolement des personnes âgées²⁷ ».
- 23 Ce constat amène le rapport Laroque à revenir en conclusion sur la notion même de « politique vieillesse ».

Il y a peu de problèmes spécifiques à la vieillesse...

- 24 Ce rapport qui vient de caractériser « les personnes âgées » pendant plus de 200 pages, s'interroge néanmoins sur le bien-fondé d'une politique vieillesse : « C'est dire que la politique vieillesse ne se suffit pas à elle-même. Elle n'est et ne peut être qu'un aspect d'une politique plus large, tendant à assurer un aménagement harmonieux de l'ensemble de la société, en vue de permettre à chacun d'occuper, à tout moment, la place qui lui assure l'épanouissement le plus complet de sa personnalité, dans son intérêt propre, comme dans l'intérêt de la communauté elle-même, compte tenu tant de l'âge, que des autres éléments qui déterminent cette personnalité²⁸ ».
- 25 C'est ainsi que ce rapport explique entre autres pourquoi il s'oppose à la création d'un haut-commissariat à la vieillesse. « La Commission a estimé que cette suggestion ne saurait être retenue. (...) Surtout l'existence d'une administration propre de la vieillesse matérialiserait une ségrégation des personnes âgées contre laquelle la Commission n'a cessé de s'élever. C'est qu'en vérité, il y a fort peu de problèmes spécifiques de la vieillesse. Les problèmes d'emploi des personnes âgées ne sont qu'un aspect de la politique générale de l'emploi et ne sauraient en être dissociés. Les problèmes de revenus des personnes âgées ne sont qu'un aspect des problèmes posés par la redistribution du revenu national, et plus spécialement, par la redistribution qui se réalise dans le cadre de la Sécurité Sociale. Les problèmes de l'action sociale au profit des personnes âgées s'intègrent dans l'ensemble de l'effort public et privé entrepris surtout à l'échelon local, pour améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des individus et des familles. L'action médicale au profit des personnes âgées n'est qu'un aspect de la politique d'ensemble de la santé et de l'éducation sanitaire. L'effort nécessaire d'information et d'éducation ne peut prendre sa

signification que dans le cadre d'une action d'ensemble d'information de l'opinion et d'éducation permanente de la population entière. Toute individualisation des problèmes de la vieillesse apparaît donc artificielle. Elle est également dangereuse par le fait même qu'elle encourage la tendance trop fréquente à rejeter les personnes âgées de la société active et vivante²⁹ ».

- 26 Si nous avons pris la peine de détailler aussi longuement ce rapport, c'est qu'il est un des éléments clés pour comprendre comment s'est institutionnalisée à travers celui-ci et la politique qui va en découler, la discrimination qui va toucher la catégorie « personnes âgées » ainsi constituée.

L'après rapport Laroque dans les politiques publiques vieillesse : la naissance d'un paradigme biomédical de la vieillesse et la permanence de l'obsession démographique.

- 27 A la suite de ce rapport, dans le cadre du VI^e plan de développement économique et social³⁰ et d'un groupe de travail³¹ du commissariat du Plan sur « les problèmes relatifs aux personnes âgées », la politique vieillesse va se mettre en place au moyen d'une circulaire dite du « programme finalisé³² », avec comme objectif de « favoriser les politiques de maintien à domicile pour préserver au maximum l'indépendance et l'intégration de la personne âgée », ce qui était déjà une des finalités édictées par le rapport Laroque. Ainsi, en dépit des conclusions ambiguës du rapport sur le fait que les problèmes de la vieillesse pouvaient être analysés du point de vue de l'organisation de la société, la politique qui va se mettre en place focalise sur les problèmes des personnes âgées. Elle consacre ainsi la prééminence d'un paradigme biomédical de la vieillesse, c'est à dire d'un modèle uniquement biologique de l'avancée en âge assimilant la vieillesse à un état pathologique ou, pour le moins, déficitaire et ce au détriment d'une approche sociale de cette dernière.

Alors quel est le problème : l'âge ou l'organisation sociale ?

- 28 On pouvait pourtant interpréter différemment le rapport Laroque en concluant que c'était l'organisation sociale qui n'avait pas su s'adapter au vieillissement de sa population, ce qui supposait un changement complet de l'organisation sociale au lieu de ne se focaliser que sur les « personnes âgées » devenues « problème social ».
- 29 Si on adopte ce point de vue, ce n'est donc plus la vieillesse qui fait problème. « Ses problèmes » sont d'abord la conséquence d'un parcours de vie dans une organisation sociale qui ne s'est pas modifiée au cours du temps par rapport à ce phénomène. Rappelons que cette hypothèse est celle de David Troyanski³³ qui écrit qu'au cours du XVIII^e siècle, au début de la transition démographique, les gens se sont mis à vivre plus longtemps et « que la façon dont on envisage aujourd'hui le "problème des personnes âgées" que ce soit en termes de politique nationale ou de médicalisation de la vie s'enracine profondément dans le XVIII^e³⁴ ». C'est aussi cette piste que proposait Michel Philibert : « Ce qui fait donc l'importance sociale, économique et politique du

vieillesse, n'est pas la multiplication du nombre des vieillards, mais le fait que cette multiplication s'opère dans une société qui prend pour une évidence de nature la dévalorisation des vieux, au lieu d'y voir un trait de sa propre culture³⁵ⁱⁱ ». On aurait eu alors un autre paradigme que le paradigme biomédical, celui d'une vieillesse résultat d'une construction sociale et d'un parcours de vie dans une organisation sociale déterminée et la réponse sociale devenait tout autre. Au lieu de stigmatiser les personnes âgées, les « plus de », comme le « mauvais objet » puisque considérées comme incapables de s'adapter au changement comme le fait l'introduction du rapport Laroque, il aurait fallu modifier complètement l'organisation sociale, ses valeurs et ses priorités afin qu'elle permette à tout un chacun, jeune ou vieux, capable ou incapable, d'y trouver sa place, tel qu'il est, ce que certains appellent aujourd'hui la société inclusive³⁶. Ce ne sont plus les individus qu'il faut ou qui doivent s'adapter, c'est l'organisation sociale toute entière qui doit changer radicalement de mode de fonctionnement.

- 30 C'est d'ailleurs ce que nous dira Pierre Laroque, dans les années 1980, dans un séminaire du Centre pluridisciplinaire de Gérontologie de Grenoble (CPDG) affirmant : « Je n'aurais sans doute pas dû mettre en place une politi"que spécifique de la vieillesse, mais d'abord faire une politique courageuse de correction des inégalités sociales responsables d'un mauvais vieillissement d'un certain nombre de personnes et ensuite promouvoir une politique d'éducation à la solidarité ».
- 31 En clair, au tournant des années 1970, la politique vieillesse qui se met en place va imposer une double idée qui ne disparaîtra plus. D'abord, elle institue la réalité de la catégorie « personnes âgées » en en faisant une catégorie spécifique, uniquement à partir de la notion d'âge chronologique, les personnes de 65 ans et plus (60 ans et plus aujourd'hui...), catégorie spécifique qui va relever d'une politique particulière, la politique vieillesse. Ensuite, il fait des « personnes âgées » une catégorie à problèmes. Comme le résume Anne Marie Guillemard, la vieillesse est érigée en problème social et corrélativement elle devient dans son ensemble la cible d'une action politique spécifique. Il ne s'agit plus seulement de traiter le paupérisme en s'adressant aux économiquement faibles ou aux vieux pauvres. La vieillesse dont on parle englobe toute la population âgée et non plus seulement ses couches les plus démunies³⁷. La politique vieillesse est réduite à n'être qu'une politique pour les vieux qui vont mal avec l'instauration d'un paradigme biomédical sur l'avance en âge inéluctablement problématique.
- 32 Et pourtant, en 1980, le rapport « Vieillir demain³⁸ » avait proposé une réflexion sur une modification profonde de l'organisation sociale.

Le rapport Vieillir demain : une autre réflexion sur l'âge et la vieillesse.

- 33 Pour les experts de ce rapport, c'est l'organisation sociale qui est essentiellement responsable du parcours de vie et de vieillesse des individus. « Le grand tournant démographique des années 2005-2010 qu'on décrira, constituera un horizon commode. C'est avant cette date qu'il faut avoir construit une politique vieillesse dont on le verra que le caractère principal devrait être de concerner la société toute entière et non les seules personnes âgées »³⁹ et d'ajouter : « Notre société a inventé, à l'intention des populations âgées, le modèle séduisant du "troisième âge". Elle a créé à leur profit

d'importants réseaux de services et d'institutions de bonne qualité. Elle n'a pas évité que les personnes âgées se soient trouvées mises à la marge d'autant plus durement qu'elles devenaient plus nombreuses. Le troisième âge est aujourd'hui l'objet de bien beaux discours. Pourtant, ses ressortissants souffrent d'une image sociale négative. Ils sont confusément, mais fermement, conçus comme un poids mort et victimes d'une forme insidieuse de ségrégation. Ils se voient ainsi, par un processus cumulatif, mis à charge et mis en marge⁴⁰ ». Ce qui permettait à ce rapport de conclure « Tout facteur de handicap et d'écart ultérieur doit être attaqué. Ce qui sépare les âges est à combattre. Ce qui, tout au long de la vie, contribuera à une vieillesse plus digne, forte d'une image plus brillante, capable d'une position sociale plus honorable est à encourager. Bref, pour une large part, la politique vieillesse se conduit avant 60 ans. (...) Cela renvoie à la réduction des inégalités de toutes sortes en amont. Un traitement spécifique des personnes âgées, un ministère du troisième âge seraient l'inverse même du souhaitable⁴¹ ». La conclusion de ce rapport devrait être méditée par les membres du gouvernement actuel qui ignorent sans doute ce rapport trop...vieux : « C'est d'un terme à l'autre de la vie et dans la société tout entière que se joueront le sort des personnes âgées de demain, la qualité de leurs rapports avec les autres générations, la parade à la lutte des âges qui pourrait déséquilibrer le pays. C'est pourquoi il n'y a pas de politique vieillesse. Il serait malencontreux qu'un ministre en soit chargé. Le plus important du message que veut transmettre ce groupe de travail est ceci : à la question des personnes âgées, du problème de la vieillesse, il faut par priorité chercher des réponses dans la vie avant la retraite⁴² ». Hélas le Parti socialiste arrivant au pouvoir en mai 1981 allait s'empresse de faire le contraire... En effet il créait, en juin 1981, un Secrétariat d'État chargé des personnes âgées !

Le Secrétariat d'État chargé des personnes âgées : la stigmatisation institutionnalisée.

- 34 La circulaire du 7 avril 1982 justifie cette décision dans ces termes : « la création pour la première fois d'un secrétariat d'État chargé des personnes âgées, son rattachement à la solidarité nationale, pour le ministère dont il fait partie, sont l'expression d'une volonté politique. Cette détermination politique exprimée par le président de la République est celle d'une plus grande solidarité entre les générations, d'une grande justice sociale, d'une lutte constante pour réduire les inégalités. (...) Le secrétariat d'État est chargé d'assurer la cohérence de l'action de l'État en ce domaine, afin que les retraités et les personnes âgées aient dans la nation toute la part qui doit leur revenir⁴³ ». Très rapidement la catégorisation des personnes âgées va s'intensifier, dès les années 1985, à travers la notion de « dépendance » devenue le nouveau stigmate de la vieillesse. La dépendance institutionnalisée va, dès lors et jusqu'à aujourd'hui, devenir l'objet des principales mesures des politiques publiques en direction des personnes âgées⁴⁴.
- 35 Cette stigmatisation par une administration spécifique à la vieillesse restera quasi constante depuis cette époque et on la retrouvera en 2014 dans le projet de loi relatif « à l'adaptation de la société au vieillissement⁴⁵ ». Cette loi finalement promulguée le 28 décembre 2015⁴⁶ réactive cette façon de considérer l'âge comme devant faire l'objet d'une politique spécifique.

- 36 Cette loi centrée quasiment uniquement sur la perte d'autonomie, (Comment la prévenir et comment l'accompagner ?) renforce cette fabrication d'une opinion publique à qui on veut faire croire que les 60 ans et plus ont besoin d'une adaptation particulière de la société à leur égard, uniquement à cause de leur âge et de leur risque de perte d'autonomie (vocabulaire ayant remplacé la dépendance). Ceci constitue pour nous l'essence même de la discrimination par l'âge. En effet sous le prétexte d'adapter la société au vieillissement, c'est-à-dire aux personnes de 60 ans et plus, cette loi amalgame toutes les personnes de 60 ans et plus comme incapables de s'adapter à la société, comme si celles-ci, par le fait même qu'elles sont toujours là, n'avaient pas fait la preuve de leur capacité, bien supérieure quelque fois à celle de leurs cadets, d'adaptation à la société dont elles font toujours partie. On retrouve par ailleurs, essentiellement, dans les motifs de cette loi, la « phobie démographique ».

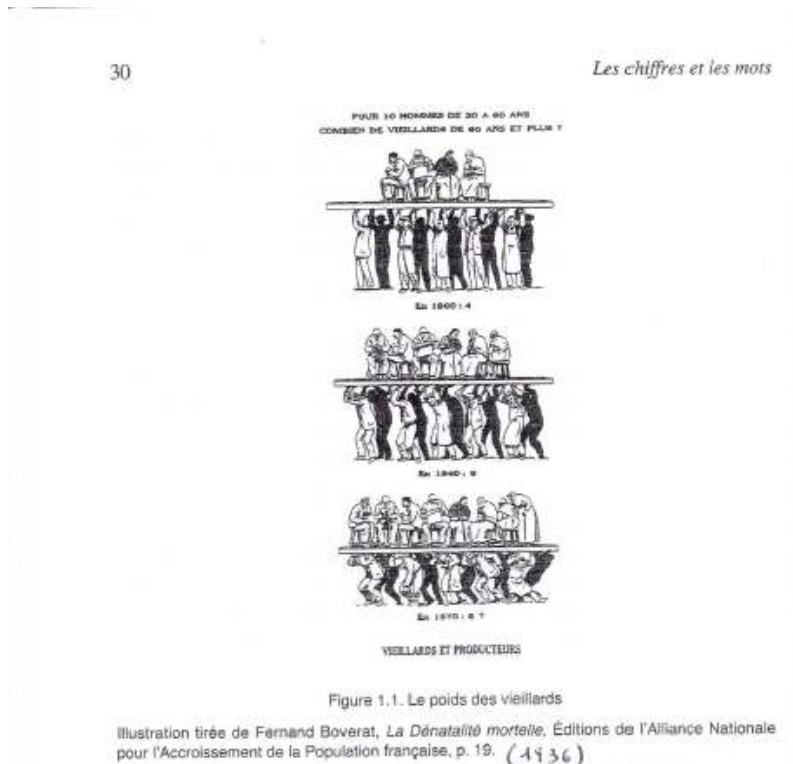
La permanence française de l'obsession démographique.

- 37 En effet, la charge contre le vieillissement, concrétisée comme on l'a vu par le jugement sans appel d'Alfred Sauvy sur le vieillissement - « Progressivement mais de manière inéluctable, il grève les conditions d'existence de la collectivité française » - va perdurer après la publication du rapport Laroque. C'est ainsi qu'en mai 1963, le démographe Paul Paillat, membre de l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED), organisme créé par Alfred Sauvy en 1945, écrivait : « A la France qui se croit de nouveau jeune et aux Français qui ne voient que la bousculade de leurs enfants dans les écoles trop petites, il faut rappeler l'existence d'un problème désagréable, fruit d'une longue évolution, le vieillissement, nous entendons par là, l'accroissement de la proportion des personnes âgées dans la population⁴⁷ ». En 1979, paraît un livre au titre éloquent *La France ridée*, dont le texte en quatrième de couverture est ainsi libellé : « La France ridée, c'est la France atteinte par le vieillissement et qui ne le sait pas encore ou refuse d'en prendre pleinement conscience. L'analyse, pourtant, ne permet pas d'en douter, comme en témoigne cet essai qui montre aussi quelle ambition et quels moyens peuvent permettre d'échapper à la logique du déclin⁴⁸ ».
- 38 En 2014, on retrouve dans l'exposé des motifs du projet de loi toujours cette phobie démographique : « défi démographique, révolution de l'âge, rôle et place des 15, 16, demain 17 millions d'âgés, « être au grand âge » si nombreux, si vulnérables et peut-être si seuls dans un monde où le lien entre les générations se serait fracturé⁴⁹ ? ».
- 39 Et encore... très récemment dans le rapport Libault déjà cité, préparatoire à la loi « Autonomie et grand âge » promise pour 2020, il est écrit : « Face à un véritable défi démographique - en 2060 le nombre de personnes en perte d'autonomie atteindra 2,45 millions contre 1,6 million en 2030 - nous devons trouver les voies d'un accompagnement de qualité et équitable, tout en assurant la liberté de choix des personnes âgées⁵⁰ ».
- 40 Un des éléments essentiels de la représentation négative des personnes de plus de ... est donc cette façon d'en faire, en permanence, un défi et un épouvantail menaçant l'avenir de la société ; par exemple Jean-Hervé Lorenzi, président du cercle des économistes⁵¹ assénant, du haut de sa « compétence » économique, cette phrase choc :

« Le problème de la dépendance est géant »... Plus explicite encore, cette couverture récente d'un grand hebdomadaire national⁵².



- 41 Ce schéma d'un poids insupportable des « personnes âgées » sur les épaules d'un petit garçon est, à très peu près, la reproduction du schéma « le poids des vieillards » figurant dans un livre paru en 1936... intitulé « la dénatalité mortelle⁵³ » écrit par Fernand Boverat, porte-parole de l'alliance nationale pour l'accroissement de la population française, association luttant contre la dénatalité rendue responsable de la défaite française de 1870.



- 42 Au-delà de ce *leitmotiv* d'une vision démographique catastrophique, la politique vieillesse a aussi accrédité l'idée d'un groupe « personnes âgées » homogène socialement.

La catégorie « personnes âgées » considérée comme un catégorie sociale homogène qui plus est posant problème : une manipulation sociale favorisant la discrimination.

- 43 Définir les personnes âgées comme les « plus de » - peu important l'âge retenu - revient donc à donner une pseudo homogénéité sociale à une collection de personnes ainsi définie comme population cible. Or, cette homogénéité sociale supposée est fallacieuse, vu la diversité de ces 17 millions de personnes qui composent ce groupe d'âge. Il y a en effet des générations différentes, des appartenances de classes sociales très inégales, des genres (hommes et femmes), des territoires (urbain et rural), des statuts matrimoniaux multiples, des appartenances culturelles religieuses et philosophiques innombrables etc. qui différencient profondément tous ces gens du même âge. On voit donc bien qu'il n'y a aucune homogénéité sociale dans les modes de vie des « plus de », du seul fait qu'ils sont dans la même catégorie d'âge chronologique⁵⁴. Comme le dit Pierre Bourdieu, « c'est par un abus de langage formidable que l'on peut subsumer sous le même concept des univers sociaux qui n'ont pratiquement rien de commun⁵⁵ ». D'ailleurs la même remarque est valable en tout point pour les « jeunes » souvent définis comme les 15-25 ans ou encore les 18-35 ans. « On ne saurait traiter « l'âge » des individus comme une propriété indépendante du contexte dans lequel il prend sens et ce d'autant plus que la fixation d'un âge est le produit d'une lutte qui met aux prises les différentes générations⁵⁶ ».

- 44 La représentation d'une vieillesse socialement homogène à travers une catégorisation par l'âge est donc fondamentalement une discrimination car on a tôt fait d'amalgamer tous les plus de 60 ans comme des « vieilles personnes » en leur attribuant tous les stéréotypes (dépendance et démence), qui ne sont l'apanage que de 8 % des personnes de 60 ans et plus, comme le confirment les chiffres⁵⁷.
- 45 Pierre Bourdieu a superbement résumé cette mystification : « l'âge est une donnée biologique socialement manipulée et manipulable⁵⁸ ».

Alors comment combattre cette discrimination par l'âge appelée l'âgisme.

- 46 Ces représentations négatives et discriminantes ont été officialisées par un rapport gouvernemental récent : « En France, comme en Europe, les discriminations âgistes sont constatées et avérées. C'est pourquoi, nous devons revoir les comportements et représentations péjoratives liées à l'avancée en âge tout comme le « paternalisme » avec lequel sont traités les aînés. (...) La vieillesse est une construction sociale « homogénéisante » qu'il importe de déconstruire pour que chacun puisse y trouver une place à sa mesure⁵⁹ ».
- 47 De son côté, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a elle aussi officialisé ce terme qu'elle définit ainsi : « l'âgisme est le fait d'avoir des préjugés ou un comportement discriminatoire envers des personnes ou des groupes en raison de leur âge. L'âgisme peut prendre de nombreuses formes, notamment des comportements fondés sur des préjugés, des pratiques discriminatoires ou des politiques et pratiques institutionnelles tendant à perpétuer des croyances de ce type ».
- 48 Ce constat de représentations sociales de la vieillesse et de l'âge, pour la plupart négatives, en complet décalage avec la réalité et le vécu des personnes vieillissantes, suscite de plus en plus de prises de position chez ces personnes « très âgées » contre les images qu'on donne d'elles. Ainsi ces personnes de plus de 80 ans dénoncent, entre autres, l'infantilisation ou le mépris liés à l'âge : « les plus jeunes veulent toujours prendre les décisions à notre place »⁶⁰.
- 49 Par ailleurs, un certain nombre de personnes dites « âgées », voire « très âgées », se sont regroupées dans l'association *Old Up* dont la devise est « plus si jeunes, mais pas si vieux »⁶¹.
- 50 Paule Giron, ancienne, journaliste et membre d'Old up témoigne : « Pour être désormais concernée par le sujet, 88 ans cette année, je fais partie des "ayants droit". Droit de dire comment je suis, je vois, je rencontre ce monde, désormais le mien et qui m'apparaît trop souvent, comme notre société, tristounet (...). Quand j'ai voulu changer de voiture à 84 ans, mes enfants m'ont dit, "mais tu ne vas pas arrêter de conduire bientôt" quand j'ai voulu déménager, j'ai entendu "À ton âge, tu es folle⁶²" ».
- 51 De même, pour Marc Augé, anthropologue âgé de 83 ans : « Pour se rendre compte que la vieillesse n'existe pas, il suffit d'y parvenir. (...) quant à l'état d'esprit et au comportement des vieillards, il est souvent induit par le langage des moins vieux, même et surtout quand ils sont bien intentionnés, (...) la gentillesse et l'affection peuvent avoir des effets dégradants sur ceux et celles qui en sont l'objet en les invitant et en les incitant à se couler dans une catégorie exclusive et excluante, une sorte de

maison de retraite sémantique à l'intérieur de laquelle ils se sentiront passifs, peinarde et pépères, mais en tout état de cause aliénés au regard des autres (...). Sans dénier quoi que ce soit, et surtout pas l'évidence, ne peut-on mettre en question une catégorie de pensée, l'âge, qui sous les apparences de l'objectivité liée à la quantification, peut aboutir à des exclusions dramatiques de la vie sociale effective, c'est-à-dire singulière et consciente⁶³ ».

- 52 Comme le dit le rapport récemment remis au gouvernement sur la lutte contre l'âgisme, « Ce qui doit réellement changer, c'est le regard que chacun porte sur son propre vieillissement ainsi que les représentations collectives pour pouvoir accompagner les transformations inéluctables de nos politiques publiques⁶⁴ ».
- 53 Combattons donc sans relâche cette catégorisation des âges et toutes ses représentations systématiquement négatives de l'avance en âge, facteurs de ségrégation sociale et de réification⁶⁵ des individus. L'assignation à comportement d'âge est une négation complète de la singularité et de l'essence même de l'être humain.

NOTES

1. Pierre MULLER, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, collection que sais-je ? 2000, p. 23.
2. Pierre MULLER, « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au Monde », in Alain FAURE, Gilles POLLET, Philippe WARIN (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques*, Paris, Editions L'Harmattan, 1995, p. 157.
3. Pierre MULLER, *Les politiques publiques, op.cit.*, p. 42.
4. Dictionnaire historique de la langue française, Paris, Dictionnaire Le Robert, 1992.
5. Denise JODELET (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1994, pp. 31-36.
6. *Ibid.*, p. 37.
7. *Ibid.*, p. 53.
8. Nous reprenons ici la notion de stigmaté telle qu'elle a été développée par le sociologue canadien Erving GOFFMAN dans son livre *Stigmaté, les usages sociaux du handicap* : « le mot de stigmaté servira donc à désigner un attribut qui jette un discrédit profond (...). Ainsi l'inconnu étant diminué à nos yeux, il cesse d'être pour nous une personne accomplie et ordinaire », Paris, Les Editions de minuit, 1975, pp. 12-13.
9. Nos sources historiques sont multiples : Philippe ARIÉS, Jean-Pierre BOIS, Patrice BOURDELAIS, Elise FELLER, Jean-Pierre GUTTON, Georges MINOIS, David TROYANSKY, etc.
10. Simone de BEAUVOIR, *La vieillesse*, Paris, Gallimard, 1970, p. 47.
11. Georges MINOIS, *Histoire de la vieillesse*, Paris, Fayard, 1987, p. 407.
12. *Ibid.*, p. 412.
13. Jean Pierre GUTTON, *Naissance du vieillard*, Paris, Aubier, 1988.
14. Patrice BOURDELAIS, *Le nouvel âge de la vieillesse - Histoire du vieillissement de la population*, Paris, Odile Jacob, p. 174.
15. Élise FELLER, *Histoire de la vieillesse en France 1900-1960*, Paris, Seli Arslan, 2005, p. 12.
16. Élise FELLER, *Vieillesse et société dans la France du premier XX^e siècle 1905-1953*. Thèse d'histoire sous la direction de Michelle PERROT, Université Denis-Diderot - Paris 7, 3 vol, 1997.

17. Patrice BOURDELAIS, *Le nouvel âge de la vieillesse - Histoire du vieillissement de la population*, op.cit., pp. 386-387.
18. Alliance Nationale contre la dépopulation (avec coll. de l'INED, de l'INSEE et de l'Institut Nat. d'Hygiène) (1948). *Trois journées pour l'étude scientifique du vieillissement de la population*, 22 au 24 avril.
19. Élise FELLER, *Histoire de la vieillesse en France 1900-1960*, op.cit., p. 171 et s.
20. Bruno DUMONT, Gérard POLLET, *L'État et les retraites*, Paris, Editions Belin, 1994, p. 21.
- ²⁰ David TROYANSKI, *Miroirs de la vieillesse... en France au siècle des Lumières*, Paris, Editions Eshel, 1992, (New-York, Cornell University Press, 1989).
21. Haut Comité consultatif de la population et de la famille, *Politique de la vieillesse*, Rapport de la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse, présidée par Monsieur Pierre LAROQUE, Paris, La Documentation Française, 1962.
22. *Ibid.*, p. 279.
23. Rappelons que Pierre LAROQUE fut le premier directeur de la Sécurité sociale en 1945.
24. *Ibid.*, pp. 3-4.
25. *Ibid.*, p. 4.
26. Pierre LAROQUE que nous avons eu l'occasion d'interroger à l'occasion d'un séminaire (au cours des années 1980) nous a indiqué que toute cette introduction très négative sur le vieillissement de la population avait été rédigée par Alfred SAUVY.
27. *Ibid.* p. 4 à 9.
28. *Ibid.*, p. 4 à 9.
29. *Ibid.*, pp 255 - 256.
30. VI^e Plan de développement économique et social, *Rapport Général, les objectifs généraux et les actions prioritaires du VI^e Plan*, Journal officiel du 16 juillet 1971, p. 14.
31. Commissariat général du Plan, *Rapport de l'intergroupe, problèmes relatifs aux personnes âgées*, Paris, La documentation française, 1971.
32. Ministère de la santé publique et de la sécurité sociale : *circulaire n° 1575 sur la politique relative aux équipements sanitaires et sociaux en faveur des personnes âgées*, Paris, 24 septembre 1971, non publiée au Journal officiel.
33. David TROYANSKI, *Miroirs de la vieillesse... en France au siècle des Lumières*, Paris, op.cit.
34. *Ibid.*, p. 235.
35. Michel PHILIBERT, « Le rôle et l'image des vieillards dans notre société », *Revue Esprit, vieillesse et vieillissement*, n° 5, 1963, p. 945.
36. Charles GARDOU, *La société inclusive, parlons-en*, Toulouse, Eres, 2012.
37. Anne-Marie GUILLEMARD, *Le déclin du social*, Paris, PUF, 1986, p. 144.
38. *Vieillir demain*, Rapport préparatoire au huitième Plan, La Documentation Française, 1980.
39. *Ibid.*, p. 13.
40. *Ibid.*, p. 19.
41. *Ibid.*, p. 174.
42. *Ibid.*, p. 215.
43. Circulaire du 7 avril 1982 relative à la politique sociale et médico-sociale pour les retraités et personnes âgées, *Bulletin officiel fascicule spécial n° 82-23 bis*, Ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, p. 1.
44. Bernard ENNUYER, « La construction du champ de la dépendance, de la définition du mot au débat sur le « cinquième risque », in *Vieillesse et vieillissements, regards sociologiques*, sous la direction de Cornélia HUMMEL, Isabelle MALLON, Vincent CARADEC, Rennes, Presse Universitaires de Rennes, 2014, pp. 111- 127.
45. *Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement*, Ministère des affaires sociales et de la santé, ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, version du 13 février 2014.

46. Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, *Journal officiel* du 29 décembre 2015.
47. Paul PAILLAT, « Le vieillissement dans la perspective démographique française », *Revue Esprit - numéro spécial - vieillesse et vieillissement*, n° 317, mai 1963, p. 732.
48. Pierre CHAUNU, Gérard-François DUMONT, Jean LEGRAND, Alfred SAUVY, *La France ridée*, Paris, Librairie générale française, 1979.
49. Tous ces termes sont tirés du projet de rapport annexé à la loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement, version du 13 février 2014.
50. Dominique LIBAULT, *Grand âge et autonomie, ouverture de la concertation nationale*, 1^{er} octobre 2018, Ministère des Solidarités et de la Santé.
51. *Radio France Info*, le 19 mai 2019, 19 h 55.
52. Couverture du magazine *L'Express*, n° 3546, 19 juin 2019.
53. Élise FELLER, *Histoire de la vieillesse en France 1900-1960*, *op.cit.*, p. 30.
54. Bernard ENNUYER, « A quel âge est-on vieux ? La catégorisation des âges, ségrégation sociale et réification des individus », *Gérontologie et Société*, n° 138, 2011, pp. 127-142.
55. Pierre BOURDIEU, « La jeunesse n'est qu'un mot », *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, p. 145.
56. Rémy LENOIR, « Objet sociologique et problème social » in *Initiation à la pratique sociologique*, Paris, Bordas, 1989, p. 63.
57. Séverine DOS SANTOS et Yara MAKDESSI, « Une approche de l'autonomie chez les adultes et les personnes âgées », *Études et résultats*, n° 718, Drees, 2010.
58. Pierre BOURDIEU, « La jeunesse n'est qu'un mot », *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, pp. 143-154.
59. Audrey DUFEU-SCHUBERT, *Réussir la transition démographique et lutter contre l'âgisme*, Rapport réalisé à la demande de Monsieur Edouard Philippe, premier ministre, 12 décembre 2019, pp. 4-5.
60. Gaëlle DUPONT, « "Plus on vieillit, moins on est reconnu" : des seniors dénoncent les discriminations liées à l'âge », *Le Monde*, 31 mai 2018.
61. www.oldup.fr
62. Paule GIRON, *Vieux et debout, inventer sa vieillesse*, Paris, Old up, Inpress, 2017.
63. Marc AUGÉ, *Une ethnologie de soi, le temps sans âge*, Paris, Editions du Seuil, 2014, pp. 14-19.
64. Audrey DUFEU-SCHUBERT, *Réussir la transition démographique et lutter contre l'âgisme*, Rapport réalisé à la demande de Monsieur Edouard Philippe, premier ministre, 12 décembre 2019, pp. 4-5.
65. Axel HONNETH, *la réification*, Paris, Editions Gallimard, 2007.

NOTES DE FIN

i. ii.

RÉSUMÉS

Nous allons nous intéresser à la catégorisation d'un groupe d'âge, les personnes âgées de 60 ans et plus, groupe dénommé par pure convention « les personnes âgées », catégorisation qui a résulté, principalement de la mise en place d'une politique vieillesse. Cette dernière s'est

construite au début des années 1960 à partir de la constitution d'une population cible « les personnes âgées » supposé poser problème au reste de la société du fait de son âge. Le référentiel de cette politique publique s'est essentiellement constitué autour d'images négatives et déficitaires de la vieillesse que ces personnes âgées étaient censées incarner. En retour ces politiques vieillesse ont accrédité une image de ce groupe d'âge comme fardeau pour la société, notamment du fait de son accroissement démographique « exponentiel » et de son coût supposé peser de façon excessive sur les dépenses publiques. Cette conjonction d'une politique vieillesse assistantielle et de représentations sociales négatives ont peu à peu transformé cette catégorisation par l'âge en une discrimination sociale par l'âge qu'on appelle aujourd'hui l'âgisme.

We will focus on the categorization of an age group, people aged 60 and over, a group called by pure convention "the elderly", a categorization that resulted, mainly from the implementation of a policy old age. The latter was built in the early 1960s from the constitution of a target population "the elderly" supposed to pose a problem for the rest of society because of their age. The frame of reference for this public policy was essentially built around negative and loss-making images of old age that these elderly people were supposed to embody. In return, these old age policies have accredited an image of this age group as a burden on society, in particular because of its "exponential" demographic growth and its cost supposed to weigh excessively on public expenditure. This combination of a welfare old-age policy and negative social representations gradually transformed this categorization by age into social discrimination by age, which is now called ageism.

INDEX

Keywords : iderly people, age, old age, aging, social representations, public policy, social ediscrimination, ageism, demographic phobia

Mots-clés : personnes âgées, âge, vieillesse, vieillissement, représentations sociales, politique publique, discrimination sociale, âgisme, phobie démographique

AUTEUR

BERNARD ENNUYER

Bernard Ennuyer, Sociologue HDR, enseignant chercheur, Centre de Recherche des Cordeliers, INSERM, Sorbonne Université, Université de Paris, Equipe ETRES, F-75006 Paris, France